CCAS DE GAILLARD
Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022

Le ROB est destiné à présenter les orientations budgétaires du CCAS/PRE avant de passer au vote du budget, lequel dépend, pour l'octroi de la subvention, du vote du budget principal par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la particularité du CCAS est qu'il est la structure juridique porteuse du PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2008 et ce, afin de percevoir les subventions dédiées.

Pour rappel, le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement recettes et dépenses pour le CCAS et le PRE :** 170 275€ avec :
  - Pour le CCAS : 125 275€
  - Pour le PRE : 45 000€

- **Section Investissement CCAS :** 7 209 € en dépenses et en recettes (suite à la DM en date du 29/09/2021 avec l'achat de la banque centrale réfrigérée pour l'épicerie sociale).

Le montant global du budget annexe CCAS/PRE 2021 : 177 484 € suite à la décision modificative N°1.

Contrairement à l'année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a connu une évolution plus favorable.

CCAS

I. Fonctionnement

Dépenses CCAS :

Evolution des principaux postes de dépenses qui tend à retrouver une certaine normalité, contrairement à 2020 où certains postes avaient connu une hausse importante (secours d'urgence notamment) et d'autres qui avaient enregistré une baisse notoire (ex : pour les subventions octroyées).
A noter que le repas de Aînés, qui n'a pas pu se tenir en présentiel, été remplacé comme en 2020 par la distribution de colis et que le montant des subventions octroyées, même s'il enregistre une hausse, n'a pas retrouvé son niveau d'avant 2020.

En 2021 :
CCAS : Total mandaté en dépenses : 79 715,57€ (72 158,06€ en 2020)

Principaux postes :

- Alimentation : 572,94€ (1 381,76€ en 2020)
- Fêtes et cérémonie : 12 600,28€ (11 649,63€ en 2020).
- Transports collectifs : 8 625€ (8 524,40€ en 2020)
- Secours d'urgence : 28 336,21€ (30 125,39€ en 2020)
  Avec notamment :
  - Les bons alimentaires : 155 bons distribués auprès de 101 ménages pour un montant de **6 770€** (en 2020, 248 bons auprès de 152 ménages pour un montant de 12 166€)
  - Les aides financières : **12 153,21€** (6 459,96€ en 2020 soit une hausse de 47 %)
  - Les bons de Noël : **4 710€** avec 79 bénéficiaires (4 260€ en 2020 pour 75 familles)
- Subventions : 8 553,90€ (5 963,10€ en 2020)

Recettes CCAS :

Le titré 2021 a été supérieur au budgété avec des recettes à hauteur de 129 657,75 €.

- Recettes liées à la facturation de l'épicerie sociale : 7 271,05€ (4 000€ budgétés)
- Don reçu : 1 111,70€

Excédent de fonctionnement reporté 2021 : 56 228,09€

Montant de la subvention de la commune 2021 : 65 046,91€

II. INVESTISSEMENT

Rappel de la DM N°1 du 24/09/2021 :

L'achat de la banque centrale réfrigérée se porte à 6 007.50 € HT soit **7 209 € TTC.**
La dépense éligible à la subvention se porte à 7 209 € TTC et la subvention représentant 80% de cette dernière soit **5 767.20€.**

Section de fonctionnement - budget primitif								170 275,00
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	F	02	023	023	400	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 261.74
D	F	02	60623	011	400	R	ALIMENTATIONS	- 1 261.74
Total section de fonctionnement dépenses DM 1								0,00
Total section de fonctionnement dépenses								170 275,00

Section d'investissement dépenses - budget primitif								180,06
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	I	02	2188	21	400	R	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 028,94
Total section d'investissement dépenses DM1								7 028,94
Total section d'investissement dépenses								**7 209,00**

Section d'investissement recettes - budget primitif								180,06
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
R	I	02	021	021	400	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 261.74
R	I	02	1321	13	400	R	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	5 767.20
Total section d'investissement recettes DM 1								7 028,94
Total section d'investissement recettes								7 209,00

Ainsi, la section de fonctionnement demeure à 170 275 € en dépenses et en recettes et la section d'investissement s'équilibre à 7 209 € en dépenses et en recettes.

PRE

Montant de la subvention sollicité en 2021 : 45 000€.
Le CCAS est la structure juridique porteuse du PRE et perçoit à ce titre la subvention allouée. Subvention versée par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires créé le 31 mars 2014 et remplacé en 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Une convention dite « Convention de reversement du PRE du CCAS à la commune » est signée chaque année entre la commune et le CCAS afin de permettre à ce dernier de reverser à la commune la subvention perçue (la commune paye en effet les actions menées dans le cadre du PRE ainsi que les deux postes associés (coordinatrice et Référente parcours)).

Montant de la subvention allouée ventilé par fiches Action :

- Soutien et accompagnement à la scolarité individualisée (action langage et lecture au soutien méthodologique,..) pour les 3-16 ans.
- Soutien à la parentalité (soutien spécifique dans la fonction parentale, accompagnement des parents dans la compréhension du système scolaire,...), enfants de 3-16 ans avec leur famille.
- Vacations d'intervenants spécialisés (accès aux soins notamment). Enfants de 2-16 ans.
- Soutien à l'apprentissage de la langue (Clubs Coup de pouce pour les enfants de CP), atelier langage en primaire, atelier Parler Bambins pour les 2-3 ans,...)
- Fonds d'accès aux activités sportives et culturelles. Enfants de 2-16 ans.
- Poste de coordinateur
- Poste de Référente parcours

PRE DEPENSES 2021 : 45 000€ mandatés

PRE RECETTES 2021 : 50 000€ titrés (subvention complémentaire de 5 000€ obtenue)

L'orientation du budget primitif 2022

- En section de fonctionnement CCAS/PRE : 183 890€
- En section d'investissement : 5 904,98€ (banque centrale réfrigérée de l'épicerie sociale).

Le montant total du budget 2022 se porte ainsi à 189 794,98€.

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 48 784,24€

Montant de la subvention de la commune 2022 : 76 105,76€

CCAS

Principaux postes :

- Ligne « Alimentation » : suite au constat que la Banque alimentaire a pu fournir de manière suffisante les denrées pour l'épicerie sociale, baisse du montant budgété pour abonder la ligne « Secours d'urgence » avec une actualisation des montants octroyés pour les bons alimentaires.
- Ligne « Transports collectifs » : hausse du montant budgété (en lien avec la hausse régulière du nombre de séniors)
- Lignes « fêtes et cérémonies » et « Subventions » : maintien des mêmes montants budgétés avec la perspective d'une situation stabilisée pour 2022.

PRE

Montant de la subvention sollicitée : 50 000€ + 5 000€ à reporter suite à la subvention supplémentaire obtenue en 2021 soit 55 000€.